

Le Journal de l'Ile de La Réunion, 10 novembre 2012

Le non cumul des mandats proposé par Jospin met le Sénat en ébullition

Les propositions de la commission Jospin ont mis hier en ébullition le Sénat, en particulier l'interdiction du cumul d'un mandat de parlementaire avec celui d'un exécutif local, à laquelle s'oppose une majorité de sénateurs socialistes et de droite.

Le premier à tirer a été le président du groupe UMP et sénateur-maire de Marseille Jean-Claude Gaudin évoquant "une méfiance dogmatique à l'égard des élus" et "une vision punitive de l'engagement politique".

Gérard Longuet (UMP) lui a emboîté le pas, qualifiant d'"erreur totale" le non-cumul car "nous avons besoin de parlementaires qui aient un ancrage sur le terrain", faute de quoi ils deviendraient "en quelque sorte employés d'un parti politique".

Ces arguments sont partagés par tous les partisans du cumul, notamment au sein du groupe PS, qui avaient même mené une fronde en 2009 contre Martine Aubry, alors numéro un du PS, qui avait fait du non-cumul une priorité.

Leur chef de file, François Rebsamen, maire de Dijon est l'un de ceux qui freine le plus sa mise en oeuvre. Il souhaite une "exception" pour les sénateurs, arguant du fait qu'ils représentent les collectivités locales. Il est suivi par la majorité de ses troupes dont beaucoup sont cumulards à l'image des maires de Lyon Gérard Collomb ou de Strasbourg Roland Ries.

Hier François Rebsamen n'a toutefois pas souhaité réagir "à chaud", attendant les décisions du président Hollande.

Mais l'exercice est difficile face à cet engagement non seulement du PS mais surtout de François Hollande. Le chef de l'Etat a d'ailleurs récemment mis les points sur les i en annonçant devant les élus généraux des collectivités organisées par le Sénat un projet de loi pour le printemps 2013.

Silence hier aussi du côté du président PS du Sénat, Jean-Pierre Bel, qui a déjà fait part de son opposition à une quelconque "spécificité" du Sénat et son soutien à la fin du cumul. Une trentaine de sénateurs dont les présidents des commissions des Lois Jean-Pierre Sueur, des Affaires européennes Simon Sutour et pour le contrôle des Lois David Assolant, défendent le non-cumul. Claude Dillain, qui a abandonné ses fonctions de maire de Clichy-sous-Bois lors de son élection au Sénat, a lancé un appel en faveur du non-cumul. "Un engagement a été pris, il doit être tenu", disent-ils soulignant qu'un parlementaire "peut tout à fait être sur le terrain". M. Sueur a exhorté hier à "mettre en oeuvre sans tarder" cette proposition.

Des partisans du non-cumul se recrutent aussi à l'UMP et chez les centristes, avec par exemple Jean Arthuis pour-tant président du conseil général de Mayenne. Le CSE (communistes) et les écologistes sont favorables au non-cumul.

L'ambiance au Sénat, déjà survoltée avec la fronde des communistes contre plusieurs textes de la majorité, risque de devenir explosive. Ainsi l'appel au vitriol lancé par les radicaux de gauche du RDSE "à faire barrage" aux propositions Jospin.

Le plus probable est que le futur texte sera amendé par le Sénat et que l'Assemblée nationale aura le dernier mot.

Les trois quarts des 348 sénateurs sont cumulards. 80 seulement (23%) ne possèdent pas de mandat local. 35 sont présidents de conseils généraux (sur 101), 127 sont maires et 4 sont présidents de région.

Lionel Jospin, accusé par l'UMP et le RDSE de vouloir régler ses comptes avec le Sénat qu'il avait qualifié en 1998 "d'anomalie démocratique", a eu des mots froids en déclarant que le non cumul est "une exigence des citoyens" et qu'il fallait "renoncer" à une "exception française". ■